



Pour défendre une justice qui protège réellement : celle qui prépare l'après-peine pas celle qui flatte les peurs !

L'évasion survenue lors d'une permission de sortir collective au planétarium a conduit au limogeage du directeur de la prison l'établissement de Rennes et, une nouvelle fois, à des déclarations du ministre de la Justice mettant en cause les permissions de sortir.

- **Ne pas se tromper de responsable : Quand le sensationnalisme électoral l'emporte !**

Le **SNEPAP-FSU** s'indigne contre le **lynchage public d'un professionnel** en lieu et place d'une enquête interne. Les personnels pénitentiaires ne doivent pas être les boucs-émissaires bien commodes d'un événement médiatique.

Le **SNEPAP-FSU** dénonce fermement cette logique punitive à l'emporte-pièce qui ne sert que les **intérêts électoralistes** et **dessert l'œuvre de la justice** et du service public pénitentiaire.

Le discours porté actuellement par le garde des Sceaux est particulièrement dangereux, opposant la Justice aux citoyens qu'elle ne protégerait plus. A chaque incident, l'idée est médiatiquement martelée : les personnels seraient fautifs, alors même qu'elles et ils agissent dans un cadre normé, validé et encadré juridiquement.

Le **SNEPAP-FSU** s'insurge contre l'installation d'un **climat de défiance envers des professionnels** qui travaillent dans des conditions particulièrement dégradées. Les décisions sont pourtant prises par eux de façon collégiale, selon les comportements – passé et présent - et l'évolution de la personne détenue, dans son discours et dans ses actes. Aucun de ceux qui y travaillent ne minimise ni les enjeux, ni les risques en présence.

Le **SNEPAP-FSU** dénonce fermement cette méthode qui **occulte les responsabilités réelles**, celle de la personne détenue elle-même, et celles notamment liées aux moyens, à l'organisation et aux choix politiques de la peine.

Pour le **SNEPAP-FSU**, il ne faut pas se tromper de responsable.

- **Des propos ministériels restrictifs et déconnectés des réalités professionnelles**

Qualifier la sortie collective au planétarium de « provocante » ou « inadaptée » traduit une **vision extrêmement réductrice et dévalorisante du sens des permissions de sortir et du travail de fond des agents**.

Limiter l'exécution des peines à « apprendre à lire, écrire ou un métier » ignore totalement les données probantes en matière de réinsertion, de prévention de la récidive et de sécurité publique.

Les permissions de sortir — y compris collectives — ne sont **ni un luxe ni une fantaisie** : elles sont un outil incontournable d'évaluation, de responsabilisation et de préparation à la sortie. Elles permettent de confronter la personne détenue au monde extérieur dans un **cadre sécurisé, progressif et contrôlé**.

Une sortie socioculturelle n'a rien d'accessoire : elle participe du développement des capacités cognitives, sociales et émotionnelles nécessaires à une réintégration durable dans la communauté. Elle permet d'apprendre ou de réapprendre les codes de vie en société.

La réduire à un « divertissement », c'est refuser de comprendre les fondements mêmes d'une prévention réelle de la récidive. C'est **méconnaître le travail fait par les enseignants** au sein d'une détention. C'est **caricaturer la décision du juge, prise en instance collégiale** après avis d'un service pénitentiaire d'insertion et de probation, d'une détention, d'une direction d'établissement, du parquet.

- **Défendre une justice humaniste, efficace et fondée sur les données probantes en matière de lutte contre la récidive**

Les réactions ministérielles s'inscrivent dans une logique de communication médiatique et politique immédiate, au détriment d'un discours pédagogique sur les actions des professionnels de la justice et d'une réflexion de fond sur l'exécution des peines. Elles alimentent les **idées reçues** les plus anciennes : celles qui considèrent qu'accompagner, préparer, humaniser seraient autant de signes de faiblesse alors qu'il s'agit de moyens pour prévenir la récidive.

Les réactions du monde judiciaire ne sont pas corporatistes. Elles se veulent au contraire responsables, déontologiques car décorrélées de toutes ambitions électoralistes. Elles sont **intègres** car fondées sur le cadre législatif, dans le respect de l'Etat de droit.

Le **SNEPAP-FSU** appelle le ministère à la raison et sollicite qu'il respecte le travail de l'ensemble des acteurs et actrices de la justice : magistrat-es, équipes pluridisciplinaires pénitentiaires, et partenaires institutionnels et associatifs.

Il est plus que jamais nécessaire de défendre :

- Une politique pénale qui mise sur un travail mené sur les facteurs de risque et besoins criminogènes au travers d'actions de réinsertion plutôt que sur la stigmatisation.
- Des pratiques professionnelles adossées aux données de la recherche, et non aux réflexes sécuritaires dictés par une potentielle vindicte populaire, le bruit médiatique et un égotisme politique.
- Une vision de la justice qui protège réellement la société, en accompagnant la personne détenue vers un retour à la vie libre encadré, réfléchi et préparé.

- **Pour un débat éclairé, et non des postures obscurantistes**

Le **SNEPAP-FSU** réaffirme que les permissions de sortir — individuelles ou collectives — sont un **outil essentiel** de l'exécution des peines. Les remettre en cause en bloc, à partir d'un incident exceptionnel - qui par ailleurs sera sanctionné pénalement - est une grave erreur et **un recul dangereux** dans la politique d'insertion et de prévention de la récidive.

Pour le **SNEPAP-FSU**, il revient au ministère ainsi qu'aux directions pénitentiaires et judiciaires de **rappeler au grand public la pertinence des permissions de sortir ainsi que leur bien-fondé, et non d'opérer des cabales médiatiques**.

Nous invitons l'ensemble des actrices et acteurs de la justice à dénoncer ces postures caricaturales et à défendre, ensemble, une justice exigeante, humaniste et efficace. Une justice qui protège le plus grand nombre, précisément parce qu'elle prépare, accompagne et contrôle les personnes placées sous sa main.

Signifions notre indignation.

Le SNEPAP-FSU boycottera les instances de la DAP cette semaine et invite tous les professionnels à se réunir en AG.

Le SNEPAP-FSU appelle à l'union des actrices et acteurs de la justice pour dénoncer cette vision de la justice.